

XLI

FÊTES ANNIVERSAIRES DES JOURNÉES DE SEPTEMBRE 1830.



M. *Charles Rogier* proposa, le 18 juillet 1831, de célébrer l'anniversaire des journées de septembre par des fêtes nationales (N° 339); il développa cette proposition dans la séance du lendemain.

La discussion s'ouvrit immédiatement après et le décret fut voté à l'unanimité.

N° 339.

Institution de fêtes anniversaires des journées de septembre 1830.

Projet de décret présenté par M. CHARLES ROGIER, dans la séance du 18 juillet 1831 (a).

AU NOM DU PEUPLE BELGE,

Le congrès national

(a) Ce projet, discuté dans la séance du 19 juillet, a été adopté à l'unanimité des 116 votants.

Décète :

Article unique. L'anniversaire des journées de septembre sera consacré, chaque année, par des fêtes nationales.

Charge le pouvoir exécutif de l'exécution du présent décret.

(P. V. et A.)

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.